

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

PRESENTS :

Président : *Antoine MARTINEZ*

Secrétaire : *Claude VASSEUR*

Nicolas HERNANDEZ, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Josette AILLOUD, Amandine RIOU, , Maud CHEVALIER, Sandra HEINRICH

Excusés :

Laurent HANDCHUMACHER : pouvoir à Claude VASSEUR

Capucine DOMINGUEZ : pouvoir à Sandra HEINRICH

Anne PEREZ : pouvoir à Sylviane GUILLEM

Cédric LAVABRE pouvoir à Philippe LAGARDE

Absents : *Laetitia KLEYKENS*

Quorum à 8 : - 10 présents – 4 représentés

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 JANVIER décembre 2024

PV approuvé à l'unanimité

2) Lutte contre la cabanination

C'est-à-dire la construction sans autorisation d'urbanisme, d'un habitat permanent ou provisoire, et par conséquent illégal. La communauté de communes du Grand Pic Saint Loup a établi une charte pour s'engager dans cette lutte contre la cabanisation. Il nous est demandé de se positionner par rapport à cette charte.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Convention avec Hérault Energie pour le remplacement de 30 points lumineux

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention avec Hérault Énergies pour des travaux d'éclairage public dans la commune, en l'occurrence le remplacement de 30 points lumineux par des LEDS

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Mise à jour des tarifs de la bibliothèque municipale

À partir du 1^{er} janvier 2024, il est proposé de fixer les tarifs de la bibliothèque comme suit :

-10 euros l'abonnement annuel par famille pour les habitants de Sainte Croix de Quintillargues et à 12 € l'abonnement annuel par famille pour les habitants des autres communes.

-10 euros l'abonnement pour les assistantes maternelles et de crèche.

-De 0,5 euros à 10 euros, le montant de la participation aux ateliers créatifs de la bibliothèque.

-Gratuit pour les bénévoles de la bibliothèque .

Délibération adoptée pour 13 voix 1 abstention de Sylviane GUILLEM

5) Fixation des tarifs du gîte, communal au 1^{er} janvier 2024 jours

Compte tenu de l'inflation et notamment pour ce qui est de l'énergie, et du prix du pressing il est nécessaire de modifier le tarif du séjour et le tarif des prestations du gîte communal.

Il est proposé les tarifs suivants. :

- location draps, taie d'oreiller et serviettes de bain : 65 € pour l'ensemble du gîte
- location draps et taie d'oreiller :55 €pour tous les lits
- location draps et taie d'oreiller : 25 €pour 1 lit
- location serviettes : 30 €pour 4 serviettes, 20 €pour 2 serviettes

Période de location :	Prix par semaine, wi-fi et électricité compris	
Très haute saison :	de 598€ à 670€	soit 11%
Haute saison :	de 525€ à 595€.	soit 13%
Moyenne saison.	de 406€ à 476€	soit 17 %
Basse saison	de 385€ à 455€.	soit 18%

Pour un contrat longue durée (de 4 semaines, renouvelable)

Période de location : Prix pour 4 semaines :

Décembre, janvier, février 1300 € + électricité

Période de location Prix pour 2 nuitées

Week-end en très basse saison 180€

Service facultatif de nettoyage du gîte en fin de séjour 70 €

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Convention

Délibération adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire